



2015-2018

Projet Educatif de Territoire

Mairie de Pinsaguel
1 rue du Ruisseau
31120 PINSAGUEL

Sommaire

<u>Avant-propos</u>	2
<u>Informations générales</u>	2
I. <u>Contexte d'application du PEdT</u>	3
A. Examen du territoire	3
1. <u>Contexte géographique, démographique et politique</u>	3
2. <u>La vie économique et l'urbanisme</u>	4
3. <u>Les équipements scolaires, sociaux, culturels, sportifs et associatifs</u>	6
B. L'offre éducative locale : des actions, « socle du PEdT »	8
1. <u>La petite enfance et l'enfance</u>	8
2. <u>La jeunesse et la vie locale</u>	13
3. <u>Localisation des structures sur le territoire concerné</u>	21
C. Analyse des données	23
1. <u>Analyse de l'offre de services existante</u>	23
2. <u>Perspectives</u>	26
II. <u>Le Projet Educatif de Territoire</u>	27
A. Principes et objectifs	27
1. <u>La réforme des rythmes scolaires</u>	27
2. <u>Le Projet Educatif de Territoire (PEdT)</u>	32
B. La mise en œuvre du PEdT	33
1. <u>Au niveau de la petite enfance</u>	34
2. <u>Au niveau de l'enfance</u>	34
3. <u>Au niveau de la jeunesse</u>	46
4. <u>Au niveau du secteur culturel et associatif</u>	52
C. Schéma de synthèse	55
1. <u>Schéma de cohérence éducative entre les différents acteurs</u>	55
2. <u>Schéma de coordination de l'offre éducative aux usagers</u>	56
D. Pilotage et évaluation du PEdT	57
1. <u>Le comité de pilotage</u>	57
2. <u>L'évaluation du PEdT</u>	58

Avant-propos

L'élaboration du Projet Educatif Territorial a pour objet principal la prise en compte de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. En effet, cette dernière a impact important sur la vie de la commune et il est nécessaire d'avoir une réflexion globale en termes de politique éducative du territoire.

Ce projet devra prendre en compte les spécificités de la commune (diagnostique, analyse ...) et intégrera tous les acteurs éducatifs du territoire. Le PEdT définira le cadre politique de l'action éducative locale au travers d'objectifs généraux communs à tous les acteurs. Ce dernier permettra aux différents acteurs éducatifs de redéfinir leurs projets spécifiques autour d'un référentiel commun.

Informations générales

Territoire circonscrit : Commune de Pinsaguel (Haute Garonne, Midi Pyrénées)

Collectivité territoriale porteuse du projet : Mairie de Pinsaguel

Durée du projet : 3 ans (de septembre 2015 à septembre 2018)

Elu municipal de référence : Marie ASTIE

Nom du correspondant technique : Arthur FONTAINE

Fonction : Coordonnateur de la Vie Locale

Adresse : Mairie de Pinsaguel – 1 rue du Ruisseau 31120 Pinsaguel

Adresse électronique : a.fontaine@mairie-pinsaguel.com

Téléphone : 05.61.76.29.88 / 06.87.55.87.93

I. Contexte d'application du PEdT

A. Examen du territoire

1. Contexte géographique, démographique et politique

La commune de Pinsaguel, intégrée dans la Communauté d'Agglomération du Muretain, présente un environnement marqué par le territoire de la Confluence entre l'Ariège et la Garonne et la réserve naturelle régionale de 800 hectares.

D'une superficie de 520 hectares, les accès à Pinsaguel depuis Toulouse se font par la RN 20 et la RD 4. Un autre itinéraire consiste à emprunter la voie de dégagement sud-ouest qui traverse le territoire du Nord au Sud. Une gare SNCF est située à Portet-Sur-Garonne ainsi qu'un arrêt à Pins-Justaret. Des lignes de bus desservent Pinsaguel à horaires réguliers vers les communes avoisinantes et Toulouse.

Cette commune compte 2662 habitants, en constante augmentation depuis 10 ans. Sur la population totale 46.3% sont des hommes, 53.8% des femmes et 22% des habitants font partie de la tranche d'âge des 0-19ans. On retrouve de nombreuses familles monoparentales, 13.7% au plan local. De plus, 85.4% des actifs travaillent hors de la commune ce qui engendre un temps de trajet « domicile-travail » amplifié. Le taux de chômage est de 6.4%, taux inférieur à celui du département de la Haute Garonne.

La mairie de Pinsaguel, premier représentant et décisionnaire de la politique de la ville, est menée par le Maire, Monsieur Jean-Louis Coll, les adjoints ainsi que les conseillers municipaux.

La politique de Pinsaguel s'axe également en partie sur la politique de la Communauté d'Agglomération du Muretain (C.A.M) représentée par son président, Monsieur Mandement. Le développement de Pinsaguel tourne autour de grands travaux concernant l'aménagement du territoire ainsi que sur la mise en place d'une forte politique éducative et sociale, et ce, depuis de nombreuses années.

La commune de Pinsaguel dépend administrativement du canton de Portet-sur-Garonne et de l'arrondissement de Muret.

2. La vie économique et l'urbanisme

La population active est estimée en 2010 à 1 683 actifs (actifs occupés et chômeurs), soit une hausse de 2,4 % (gain de 66 actifs), par rapport à 1999. Ce résultat s'explique par un accroissement plus faible des jeunes actifs (20-39 ans), par rapport à la croissance des retraités. L'allongement de la durée des études doit également être pris en compte. On constate un taux de chômage modéré (4,6 %) en 2010, soit un résultat inférieur à celui de l'aire urbaine (10 %).

- Une commune pourvoyeuse d'emplois :

Une démographie d'entreprises en progression

En 2009, Pinsaguel comptait 793 emplois (indépendants et salariés) au lieu de travail. On compte **272 établissements** (privés et publics) en activité en 2011.

Ces chiffres attestent que Pinsaguel ne rentre pas dans la catégorie des « communes dortoir ». Au contraire, Pinsaguel est pleinement intégrée à la dynamique économique du pôle urbain toulousain.

Une part conséquente d'emplois privés parmi les emplois salariés : la commune compte environ 563 emplois privés et 37 emplois publics. Ce résultat confirme le dynamisme de Pinsaguel en matière de vitalité économique.

Un tissu économique tourné essentiellement vers le secteur tertiaire, avec 62,5 % des entreprises, orientées dans ce domaine (commerces, services à la personne, professions libérales, prestations aux entreprises). Cette primauté est conforme à la structure économique de l'aire urbaine.

Un secteur industriel et un secteur du BTP représentant 21,7 % du tissu entrepreneurial.

Les emplois sont concentrés sur trois secteurs :

- Le centre-ville,
- l'espace commercial,
- la ZA de la Bruyère.

De petites structures :

Les entreprises accueillant les emplois salariés sont majoritairement de petites structures, composées de 1 à 9 personnes. Onze entreprises ont entre 10 et 19 salariés, et 5 autres ont entre 20 et 49 salariés.

- L'urbanisme et l'habitat et les éléments de prospective du territoire

Le territoire dans lequel s'intègre Pinsaguel, à la confluence de l'Ariège et de la Garonne, représente un espace attractif pour les habitants. Il est constitué d'un espace agricole ouvert à l'Ouest et au Sud, bordé par une zone de coteaux à l'Est, et de nappes d'eau artificielles dues à d'anciennes exploitations de gravières.

En appui à Toulouse, Muret (24 000 hab.) et Portet-sur-Garonne s'affichent comme les villes organisatrices du bassin de vie grâce à une concentration importante d'activités et d'équipements polarisants. Viennent ensuite des villes intermédiaires comme Villeneuve, Seysses, qui abritent de nombreux habitants. Un chapelet de bourgs et de petites communes (Pinsaguel, Goyrans, Roquettes, etc.), complète ce tissu semi urbain.

Plusieurs contraintes naturelles (territoire largement inondable) et anthropiques ont empêché un développement de la ville. L'entité urbaine de Pinsaguel s'est donc organisée de manière linéaire en direction du Sud. Les différents quartiers se greffent sur l'axe structurant, appelé « rue d'Andorre ». On distingue le cœur historique dense au Nord, puis l'urbanisation contemporaine, s'étirant vers le Sud. Seule la zone dite de « Borde Blanche » représente un potentiel de développement (économique comme habitat) pour les années à venir. Un projet d'aménagement est aujourd'hui à l'étude. Il devrait connaître un début de concrétisation à l'horizon 2015.

Une opération de 80 logements dans le cadre d'un programme de renouvellement urbain en centre-ville vient de s'achever.

Perspectives à horizon 2020 :

Lieu	Surface	Densité / Ha préconisée	Logements	Habitants supplémentaires
Renouvellement urbain	120.36 ha		123	Entre 270 et 295
Densification centre AU	0,8 Ha	100 log/Ha	80	entre 150 et 200
La Levrère - Jordanis AU0	8 Ha	35 log/Ha	300	entre 550 et 700
Total	129.16		503	entre 970 et 1 195

En considérant ces éléments, on peut déduire que la population augmenterait de 970 à 1 195 habitants supplémentaires, soit un total d'environ 3 500 habitants pour 2020.

Perspectives à horizon 2030 :

Lieu	Surface	Densité / Ha préconisée	Logements	Habitants supplémentaires
Renouvellement urbain	129.16 ha		173	Entre 380 et 415
Projet Bordes Blanches AU0	8 Ha	35 log/Ha	300	entre 550 et 700
Total	137.16 ha		926	entre 930 et 1 115

Sur la base de ces éléments, Pinsaguel pourrait bénéficier d'un apport de population estimé entre 930 et 1 115 habitants supplémentaires, entre 2020 et 2030.

Selon ce scénario, à l'horizon 2030 la commune compterait 4 500 habitants.

3. Les équipements scolaires, sociaux, culturels, sportifs et associatifs

La commune de Pinsaguel dispose d'une école maternelle et élémentaire, d'un A.L.A.E. (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) et A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) maternels et élémentaires, un centre d'animation jeunesse ainsi que d'une crèche. Une dizaine d'assistantes maternelles exercent également leurs fonctions sur la commune de Pinsaguel.

Depuis plusieurs années la commune de Pinsaguel a fait de l'éducation une de ses principales priorités. Ainsi, elle s'inscrit dans une démarche forte en termes d'équipements et d'offre éducative.

Pinsaguel s'est récemment dotée d'une médiathèque municipale et a rénové sa salle des fêtes afin d'en permettre une plus large utilisation et ce notamment par les associations ainsi que les écoles et autres acteurs éducatifs locaux.

La récente construction d'une aire couverte en bord de Garonne vient également concrétiser cette démarche. En effet cette dernière permettra notamment d'organiser des manifestations locales. Dernièrement, l'achat du château Bertier par la commune dans le but de créer un équipement culturel complet souligne l'importance de ce secteur pour la municipalité.

Ces équipements précédemment cités viennent ainsi compléter une offre riche en matière d'équipements sportifs et culturels :

- Salle polyvalente (gymnase, dojo, mur d'escalade, salle de danse ...) ;
- Terrain de foot et city stade ;
- Courts extérieurs de tennis ;
- Ludothèque ;
- Boulodrome ;
- Foyer culturel (salle de musique, de chant, de couture et d'ateliers manuels) ;
- Ecole de musique (SIVU) ;
- Salle « club des aînés ».

La vie associative de la commune bénéficie donc pleinement de ces équipements et est fortement représentée sur la commune. En effet, Pinsaguel compte 40 associations (culturelles, sportives, humanitaires ...) qui font partie intégrante de la vie de la municipalité.

Il n'a cependant ni collège ni lycée sur le territoire circonscrit. Les jeunes fréquentent les établissements de Portet-sur-Garonne pour le collège et de Cugnaux pour le lycée.

B. L'offre éducative locale : des actions, « socle du PEdT »

1. La petite enfance et l'enfance

a. La petite enfance

- La crèche Tom Pouce :

La crèche Tom Pouce est une structure d'accueil « petite enfance » communautaire ouverte depuis 2003. Elle accueille quotidiennement 25 enfants représentant 34 familles dont 40% de pinsaguélois (pour 40% de roquettois et 20% d'enfants de communes extérieures) du lundi au vendredi, de 7h à 19h, avec semaine de fermeture à Noël et 4 semaines l'été (dernière semaine de juillet et 3 premières semaines d'août).

Ces derniers sont encadrés par une équipe éducative comprenant :

- Une directrice (puéricultrice)
- Une directrice adjointe (Educatrice de Jeunes Enfants)
- 4 auxiliaires de puériculture
- 3 personnes titulaires du CAP Petite Enfance
- 1 cuisinière lingère.

- Les assistantes maternelles :

Une dizaine d'assistantes maternelles exerce sur le territoire et participe également à la vie de la commune (passerelle avec l'ALAE et l'ALSH, ludothèque,...).

Un relais d'assistantes maternelles est installé sur la commune de Roquettes et accompagne ces dernières dans leurs fonctions.

- La Ludothèque :

L'association Interlud' intervient les vendredis matins sur la commune de Pinsaguel (salle polyvalente de la muscadelle) et propose aux enfants de 0 à 3 ans une ludothèque géante. Il n'y a toutefois pas de locaux exclusivement réservés à la ludothèque qu'elle doit partager avec les associations locales.

Cette action est importante au niveau du territoire car elle permet d'avoir un accès large au secteur de la petite enfance, réunissant les assistantes maternelles, crèches, le RAM de Roquettes ainsi que tout habitant souhaitant fréquenter librement le dispositif. Elle favorise donc la socialisation des plus jeunes et notamment de ceux ne fréquentant ni assistantes maternelles ni crèches.

La présence d'une ludothèque professionnelle permet également de créer un lien avec les parents et d'identifier certaines problématiques propres au service de la petite enfance.

Afin d'évaluer la qualité de ce dispositif, la ludothèque transmet en fin d'année un questionnaire à tous les usagers permettant de réaliser un bilan annuel complet et d'envisager les perspectives.

b. L'enfance : accueils péri et extra scolaires

Le secteur de l'enfance est une compétence gérée par la C.A.M. Depuis 2009, la Communauté d'Agglomération du Muretain a contractualisé ses engagements au travers du dispositif Contrat Educatif Local. Le C.E.L. de la Communauté d'Agglomération du Muretain a été élaboré sur la base d'un diagnostic préalable réalisé par le service politique de la Ville - Cohésion Sociale.

Depuis le début des années 2000, la Communauté d'Agglomération du Muretain a mis en place une politique éducative partenariale visant à mettre en cohérence les pratiques des différentes structures intervenant tant dans le cadre du temps scolaire (cohérence par rapport aux projets des écoles), que dans le cadre des temps périscolaires et extrascolaires.

La politique communautaire concerne également les équipements créés en matière de petite enfance, la crèche Tom Pouce en 2004 à Pinsaguel. Cette structure entretient un lien fort avec l'école maternelle dans une logique de socialisation anticipée des enfants.

- Public du secteur de l'enfance :

Public cible : les enfants de 3 à 12 ans habitant la commune et/ou scolarisés sur la commune.

Nombre d'enfants potentiellement concernés :

- Ecole maternelle de La Font : environ 100 enfants

- Ecole élémentaire du Ruisseau : environ 170 enfants

- Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (temps périscolaires) :

Accueil du matin :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h15 à 8h50

Pause Méridienne :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12h à 13h50

Accueil du soir :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h à 18h30

L'accueil du matin est organisé en école maternelle et en école élémentaire. Sur chaque site concerné, des locaux spécifiques sont prévus pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions. L'accueil du matin concerne un maximum de **75 enfants** en cumulant les 3 cycles d'enseignement primaire. 3 animateurs, titulaires au moins du BAFA (5 sur 6), sont prévus dans chaque structure concernée. Il s'agit d'un temps d'éveil et d'activités libres précédant la journée de classe.

La pause méridienne concerne jusqu'à **230 enfants**. Elle s'organise autour du repas qui est pris au restaurant scolaire (maternel et élémentaire). L'organisation du repas en 2 services permet de scinder les effectifs et de maintenir certaines activités pédagogiques dans les cours des écoles et dans les salles d'activités.

Certaines activités sont organisées en utilisant les équipements communaux (ex : salle des fêtes pour le théâtre)

Les activités proposées comprennent une sensibilisation aux pratiques culturelles (activités autour des arts plastiques et graphiques), des jeux sportifs (sur les terrains des écoles -foot et basket, sous les préaux), de l'expression corporelle (en salle de motricité ou à la salle des fêtes), des jeux de société, des jeux de cour, des activités libres surveillées, des activités en relation avec la vie locale (fabrication de décors pour les Journées Nature et Solidarité, spectacle pour la fêtes des écoles)

L'encadrement de ce temps périscolaire est assuré par les agents de la Communauté d'Agglomération du Muretain (agents à 80% titulaires du BAFA, ATSEM et personnel restauration)

En tout, 19 personnes sont sollicitées pour organiser cet encadrement qui ne sera pas impacté par la réforme des rythmes scolaires.

L'accueil du soir concerne environ **65 enfants** (maternelle et élémentaire).

L'organisation des activités périscolaires fait appel au personnel de la Communauté d'Agglomération du Muretain.

Des activités libres et surveillées, en salle ou dans les cours des écoles, sont proposées. Les départs se font « à la carte ».

- **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (temps extrascolaires)** :

L'accueil de loisirs de Pinsaguel, géré par la Communauté d'Agglomération du Muretain, accueille dans des locaux spécifiques les enfants dès 3 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Des séjours spécifiques pour les 6-12 ans sont organisés par la Communauté d'Agglomération du Muretain lors des vacances d'été ainsi que des journées à la neige pour les vacances d'hiver.

- **Fonctionnement** :

Mercredi de 7h15 à 18h30 (Accueils de Loisirs maternel et élémentaire)

- **Autres structures et partenaires intervenants** :

Durant les temps périscolaires : animateurs associatifs (intervention pour des séances de découverte de pratiques sportives), intervenants spécifiques (théâtre, tir à l'arc, tir à la sarbacane).

Pendant les temps extrascolaires : accueil de loisirs partenaires (C.A.M), Centre d'Initiatives Jeunes, intervenants spécifiques et associations.

- Principaux équipements utilisés par les jeunes de 3 à 12 ans :

Sportifs : les terrains des écoles (football et basket), les préaux des écoles, 1 gymnase (basket, badminton, escalade, Dojo...), le city stade (football, basket, activités libres), bords d'Ariège (jeux de plein air), abords du gymnase (air de jeux pour enfants) et utilisation des piscines communautaires.

Culturels : Médiathèque, salle des fêtes pouvant accueillir des spectacles, des concerts, pièces de théâtre..., complexe de la Muscadelle (salle de musique, salle informatique...)

De loisirs : ALAE bénéficiant de salles spécifiques sur les 2 écoles, centre de loisirs utilisant les salles ALAE (avec les aménagements des écoles)

Naturels : ramiers d'Ariège et de Garonne (avec prochainement une aire couverte) sont de véritables ressources pour les activités de plein air.

c. Des projets et interventions sur le temps scolaire

- Etablissements d'enseignements scolaires concernés :

Ecole maternelle de La Font (PS/MS/GS)

Ecole élémentaire du Ruisseau (CP/CE1/CE2/CM1/CM2)

- Les partenariats sur le temps scolaire au niveau municipal :

Avec l'ALAE : des projets communs en lien avec le projet d'école et le projet pédagogique sont mis en place tout au long de l'année (environnement, fête de l'école ...). L'ALAE et l'école fonctionnent de manière partenariale au niveau du suivi des enfants.

Avec la Médiathèque : Des séances autour du conte et de la lecture sont mis en place chaque semaine.

Utilisation des équipements : en plus des bâtiments scolaires, l'école fréquente également la salle polyvalente de la muscadelle et la médiathèque municipale.

SIVU de musique : Un travail musical est mis en place avec un intervenant du SIVU de Musique. Un spectacle musical de fin d'année met en avant ce partenariat.

Soutien de la commune aux activités scolaires : la municipalité soutient activement les projets scolaires (mise à disposition de locaux, de matériel, services techniques ...). Elle consacre également une partie de son budget aux projets ponctuels (classe d'anglais, ...) et au groupe scolaire.

2. La jeunesse et la vie locale

a. Le service jeunesse : Centre Initiatives Jeunes

Le secteur de la jeunesse est une compétence municipale gérée (par voie de marché public) par la Fédération Léo Lagrange Sud-ouest. Pinsaguel dispose donc d'un accueil de loisirs pour les jeunes de 12 à 17 ans nommé « Centre Initiatives Jeunes » (C.I.J). Ce dernier est un accueil collectif à caractère éducatif de mineurs, situé au cœur du complexe sportif de « la Muscadelle ».

- Le fonctionnement :

L'équipe pédagogique est constituée :

- d'un directeur : Responsable du service Education, Vie locale et Manifestations
- d'une directrice adjointe/Coordinatrice C.L.A.S
- d'une animatrice jeunesse et vie locale

- Les horaires d'ouverture :

Hors vacances scolaires :

- Le mardi et jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00.
- Le mercredi et le samedi de 14h00 à 19h00
- Le vendredi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Pendant les vacances scolaires :

- Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30.

Les heures d'ouverture le matin sont des temps de permanence, d'administratif et de préparation en équipe. C'est aussi sur ces temps que se déroulent les réunions avec les partenaires.

Les jeunes sont accueillis librement sur les heures d'ouverture.

Un programme d'activités est mis en place sur les mercredis et samedis en période scolaire. Un programme spécifique est élaboré pour les vacances scolaires.

- Les dispositifs :

Le Conseil Municipal Jeunes (CMJ):

Il est élu par les jeunes de la commune de Pinsaguel, leur tranche d'âge varie de 11 à 15 ans.

Leurs rôles vont être de :

- Représenter les autres jeunes ;
- Participer activement à la vie de la commune ;
- Réfléchir sur les problématiques que les jeunes peuvent rencontrer ;
- Mettre en place des projets avec l'accompagnement de l'équipe d'animation de Centre d'Initiatives Jeunes.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS):

Il s'agit de l'ensemble des actions périscolaires visant à offrir l'appui et les ressources dont le jeune a besoin pour réussir sa scolarité.

Les actions sont centrées sur l'aide aux devoirs et sur les apports culturels complémentaires. Elles contribuent à l'épanouissement personnel du jeune et à de meilleures chances de succès dans sa scolarité.

Les chantiers Ville-Vie-Vacances

Les chantiers sont mis en place sur les différentes périodes de vacances scolaires afin de rendre acteurs les jeunes de leurs loisirs et de leurs séjours par le biais d'une contrepartie. Utiliser un travail d'intérêt collectif comme outil de valorisation des jeunes, nous permettra de les impliquer dans la vie locale et citoyenne.

Temps Libre Prévention Jeunesse

Ce dispositif nous permet d'aborder des thèmes de prévention avec les jeunes, de les sensibiliser et de les impliquer dans une action qui les concerne.

Contrat Educatif Local :

Le C.I.J contractualise également ses engagements aux travers du Contrat éducatif local. Ce dispositif permet notamment de mettre en place des actions d'ouverture culturelle (sorties, visite, pratique ...).

Contrat Enfance Jeunesse :

La commune de Pinsaguel a contractualisé ses engagements avec la Caisse d'Allocations Familiales au travers d'un Contrat Enfance Jeunesse qui définit les contours du secteur.

Cellule d'Appui aux Projets des Jeunes (CAP J)

La cellule d'appui aux projets permet d'accueillir, d'accompagner et d'héberger des initiatives de jeunes de 15 à 25 ans.

- Les Objectifs du service jeunesse :

Amener les jeunes à être acteurs de leurs vacances et de leurs loisirs, en les faisant participer à la programmation et à l'organisation des sorties et des séjours.

Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets individuels, en particulier lorsque ces projets comportent une dimension d'accès à l'autonomie et à l'insertion professionnelle.

Mettre en place des actions de prévention en lien avec le CISPD, et en mobilisant les dispositifs TLPJ pour les périodes scolaires, et le dispositif VVV pour les périodes de vacances.

Proposer un panel régulier d'activités tout au long de l'année, qui réponde aux attentes des jeunes ou qui reçoive leur adhésion tout en comportant une dimension éducative

Dans un **objectif de développement de la citoyenneté** des jeunes, les amener à se positionner en tant qu'acteurs locaux et à participer davantage à la chose publique

Organiser des actions avec les associations de la commune ainsi qu'avec les structures jeunesse voisines favorisant le développement du partenariat réciproque.

Faciliter la transition des jeunes vers l'âge adulte en proposant des actions spécifiques aux jeunes et aux jeunes majeurs.

b. Vie associative et manifestations locales

- La vie associative :

Les politiques locales en termes d'équipement et d'accompagnement des initiatives permettent à la commune de Pinsaguel d'avoir une vie associative riche et diversifiée. Ces associations prennent part à la vie de la commune et participent au rayonnement de cette dernière.

En effet Pinsaguel compte 40 associations réparties de la manière suivante :

- Associations sportives :
 - **BADMINTON** (Volant Radieux Pinsaguelois)
 - **BASKET** (Pinsaguel Basket Club)
 - **BOULES LYONNAISES**
 - **CYCLISME** (Pinsaguel Cyclo Club)
 - **DANSE** (Classique – Jazz)
 - **ESCALADE** (Sherpas d’Oc)
 - **GESTES D’ASIE** (gymnastique inspirée du Tai-Chi)
 - **GYMNASTIQUE** (Gym volontaire) – Animatrice
 - **PETANQUE** (Pinsaguel Pétanque Club)
 - **TENNIS** (Pinsaguel Tennis Club)
 - **TIR A L’ARC** (Tireurs et Archers)
 - **YOGA** (Yoga d’inspiration Tibétaine)

- Associations artistiques et/ou culturelles :
 - **ASSOCIATION MUSIQUE PLAISIR** (AMP)
 - **DANSE COUNTRY** (Bandido’s last ride)
 - **ASSOCIATION LA CERISE SUR LE GATEAU**
 - **BATUCADA** (A FESHITA)
 - **CHŒUR D’HOMMES** (Passion Lyrique)
 - **CHORALE** (Au cœur du Confluent)
 - **CLUB DU 3EME AGE** (Les Aînés de Pinsaguel)
 - **COUTURE**
 - **Jeux... livres... Ma passion !** (jeux cartes et de sociétés)
 - **CLUB PHOTOS** (La boîte à images)
 - **PEINTURE** (Pinsaguel’Art)
 - **PHILATELIE & BOURSE COLLECTIONS** (Club Armicol Pinsaguel)
 - **THEATRE** (Les Fous de la Scène)
 - **THEATRE** (Les Troubadours de Pinsaguel)

- Associations caritatives et humanitaires :
 - **ASS. ECOLE DES GRANDS PARENTS EUROPEENS - EGPE 31**
 - **SECOURS CATHOLIQUE**
 - **SECOURS POPULAIRE** (Portet le mercredi et vendredi)
 - **VILLAGES SOLIDAIRES** (Aide à des villages en difficulté à l'étranger)
 - **RESTOS DU CŒUR**

- Associations diverses :
 - **ANCIENS COMBATTANTS**
 - **ASSOCIATION DES COMMERCANTS**
 - **BOURSE AUX VETEMENTS**
 - **ASSOCIATION AMIS CITE DES CONFLUENCES**
 - **CHASSE**
 - **P.E.E.P** (Association des Parents d'Elèves)
 - **F.N.A.C.A.** (Anciens Combattants d'Algérie)

Plus de 2000 usagers bénéficient de ces dernières dont 250 enfants de moins de 16 ans et environ 850 Pinsaguéolois.

- Les manifestations locales :

Ces dernières vivent dans un premier temps aux travers des associations locales. Effectivement, un tissu associatif dense induit un nombre élevé de manifestations qu'elles soient sportives, culturelles, caritatives ou diverses. Ces dernières profitent aux Pinsaguéolois tout d'abord mais également aux habitants des communes voisines. Certaines d'entre elles ont même un rayonnement régional.

La municipalité met en place un réel suivi et appui de ces dernières en accompagnant les associations au niveau de la logistique et de l'organisation de leurs manifestations.

La mairie de Pinsaguel organise également un certain nombre de manifestations (Forum des associations, Noël des enfants, carnaval, fête du 13 juillet ...) et souhaite réellement développer ce secteur dans les années à venir.

c. Le secteur culturel (la Médiathèque municipale)

Le secteur culturel ne vit pas seulement grâce aux associations puisqu'une attention particulière est portée à ce service au niveau de la municipalité. La commune propose régulièrement des représentations de spectacles vivants (théâtre, concerts ...), des conférences culturelles (histoire de l'art, monuments, international ...). Elle met également en place des animations culturelles ponctuelles (démonstrations, cinéma de plein air, représentations théâtrales en partenariat avec le conservatoire d'art dramatique de Montréal, le Prix du Jeune Ecrivain et le Centre Culturel Alban Minville...). Un projet culturel communal est en cours d'écriture et prendra effet avec la mise en place du Projet Educatif de Territoire.

- La Médiathèque Salou Casaïs :

Ce service a été fortement marqué par le passage du statut de bibliothèque à celui de médiathèque rattachée au réseau des médiathèques départementales :

Les travaux se sont achevés début novembre 2012. La bibliothèque, à l'origine d'environ 87 m², est devenu un bel espace de 217 m², moderne et attractif, spacieux et clair. Un nouveau mobilier est venu compléter celui existant pour créer un espace Jeunesse agréable et coloré. Deux nouveaux secteurs ont été créés : Son & Images (avec un fonds prêté par la Médiathèque Départementale) et Multimédia (deux postes informatiques fournis par la Mairie). La Médiathèque Salou Casaïs a ouvert ses portes au public le 27 novembre 2012.

L'offre documentaire de la Médiathèque

L'équipe a suivi les recommandations de la Médiathèque Départementale en procédant à un désherbage important et en faisant l'acquisition de nouveaux documents, essentiellement des documentaires, pour le rééquilibrage des collections. Ce gros travail précèdera un récolement qui nous permettra d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur notre offre documentaire et donc une meilleure politique d'achats. La Médiathèque Départementale a prêté un fonds de Musique et Cinéma (2.000 CD, 150 DVD, 100 partitions). A ce jour, la Médiathèque de Pinsaguel propose près de 12.000 documents, tous supports confondus.

L'équipe d'animation de la Médiathèque

Elle est composée de deux salariées : une animatrice avec 15 heures de travail hebdomadaires, une seconde avec 10 heures de travail hebdomadaires et 11 bénévoles. L'équipe doit s'étoffer début 2014 de deux nouvelles bénévoles : une personne qui sera prochainement à la retraite et une adolescente de 13 ans qui viendra 2 heures par semaine.

Les lecteurs

L'équipe de la médiathèque a procédé à la réinscription des lecteurs pour bien déterminer le nombre de lecteurs actifs. A l'heure actuelle, **528 lecteurs sont inscrits** dont **244 anciens lecteurs** inscrits à la bibliothèque et **284 nouveaux lecteurs** (159 adultes et 125 jeunes). Il y a environ **450 lecteurs actifs** (contre à peine plus de 200 avant les travaux).

Les partenariats et les animations

Outre les écoles de Pinsaguel, la médiathèque s'est rapprochée de toutes les structures municipales afin d'envisager des partenariats et animations communes. Elles sont effectives avec :

- **Le Centre Initiatives Jeunes** (renouvellement du fond jeunesse, projet d'écriture, d'animation, ...)
- **L'ALSH** (lecture, projets d'animations thématiques, séances sur le conte ...)
- **La crèche** (découverte de la lecture et travail sur le conte)

Depuis 2013, la médiathèque propose chaque mois des animations diverses pour tous les publics (expositions, lecture de conte, spectacle, concerts, animations ...).

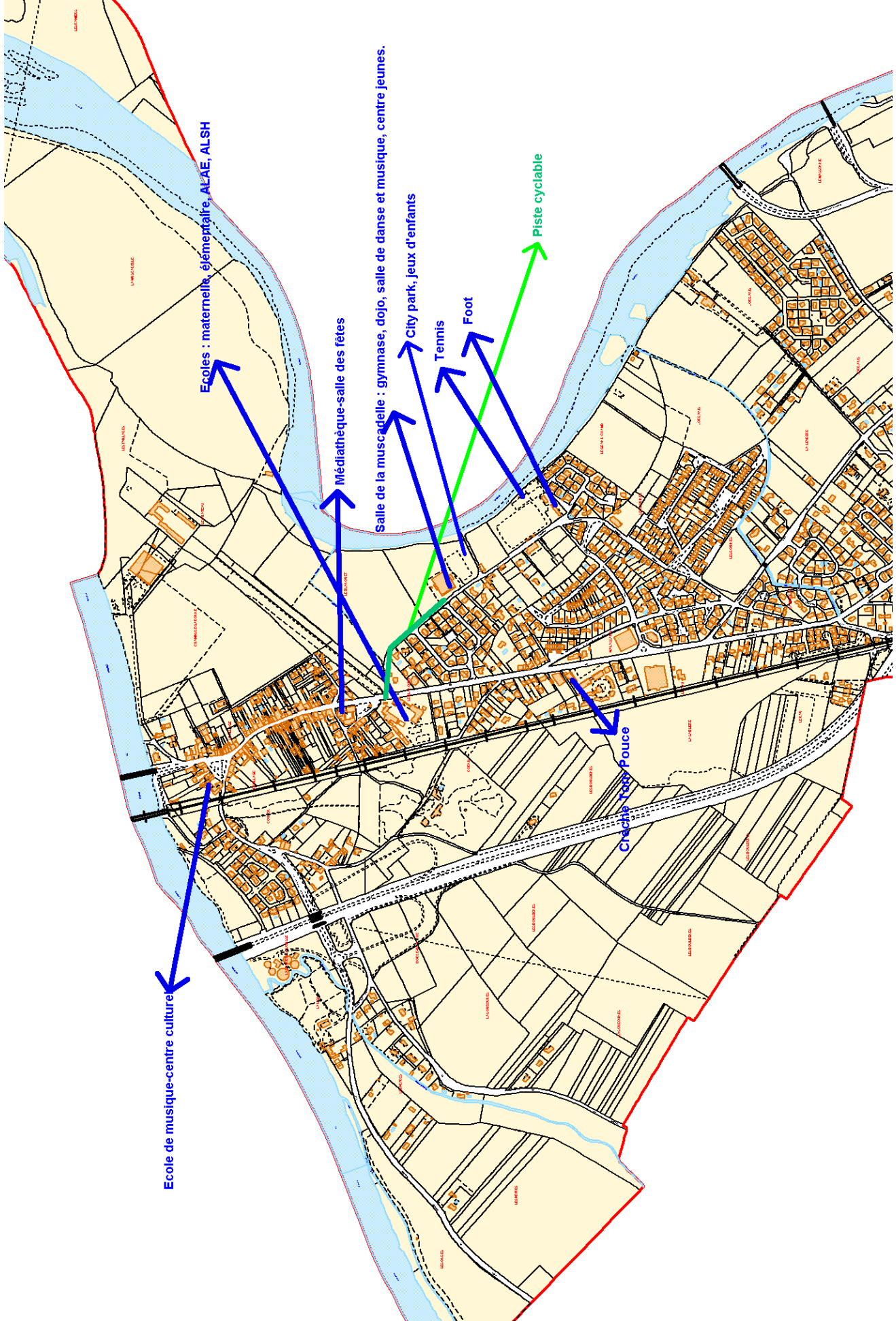
Avec les écoles de Pinsaguel

Tous les enfants scolarisés à Pinsaguel fréquentent la Médiathèque. Le prêt de livres avec les deux écoles est maintenu. Des animations sont proposées régulièrement. Outre les lectures à voix haute pour les élèves de maternelle, les plus grands participent à des « Jeux de Mots » leur permettant de travailler en groupes (petits ateliers d'écriture sur un thème prédéfini, jeux divers...), ils peuvent se déplacer entre les rayons et chercher des documents...Des travaux effectués lors de ces séances de Jeux de Mots ont fait l'objet d'une petite exposition pendant la semaine de la Langue Française, organisée chaque année par la DRAC. La plupart des classes participent au « Prix des Incorruptibles ». Il s'agit d'un Prix décerné chaque année à plusieurs auteurs de romans, documentaires ou bandes dessinées. Cinq livres sont sélectionnés chaque année, et pour chaque niveau (CP, CE1, CE2...), par des professionnels de l'édition. Les enfants sont invités à lire les ouvrages et à voter pour leur livre préféré

3. Localisation des structures sur le territoire concerné

- Présentation cartographique des équipements : établissements scolaires, équipements sportifs, culturels, services administratifs, de santé, équipements pour les jeunes, les enfants, la petite enfance et les familles... :

Cette présentation cartographique permet d'avoir une vue d'ensemble sur la localisation des structures éducatives au niveau de la commune. Elle met en avant, les avantages et contraintes géographiques du territoire, les pôles éducatifs, les réseaux entre ces derniers, les quartiers les plus proches et les plus éloignés des espaces éducatifs...



Ecole de musique-centre culturel

Ecoles : maternelle, élémentaire, ALAE, ALSH

Médiathèque-salle des fêtes

Salle de la muscadelle : gymnase, dojo, salle de danse et musique, centre jeunes.

City park, jeux d'enfants

Tennis

Foot

Piste cyclable

Circuit Tour Pouce

C. Analyse des données :

1. Analyse de l'offre de services existante

a. Analyse de l'équilibre des localisations géographiques en matière d'implantation des structures et services « PEEJ » :

Pour mettre en œuvre les activités éducatives sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, la commune, ainsi que la communauté d'agglomération, a investi sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants, au service de l'accompagnement éducatif des enfants. C'est ainsi que la commune dispose d'un véritable espace éducatif, regroupé en deux pôles principaux. Un premier se situe au centre de la commune (aux abords de la mairie) et regroupe les écoles, l'ALAE, l'ALSH, la salle des fêtes ainsi que la médiathèque municipale. Le second (situé à 500 m du premier) est le « complexe de la Muscadelle » regroupant la plupart des activités associatives (gymnase, dojo, salles artistiques, de danse, mur d'escalade, salles d'activité, terrain de foot extérieur, city stade...) ainsi que le Centre Initiatives Jeunes. Ces deux lieux sont dotés de liaisons piétonnes et cyclables. Le château Bertier, future structure éducative et culturelle se situe à mi-chemin entre ces deux lieux.

La qualité et la proximité de ces installations représentent un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants, les animateurs et les associations... favorisant ainsi la continuité éducative sur notre territoire et la coéducation.

La commune de Pinsaguel n'a pas réellement de contrainte spécifique à prendre en compte en termes de transport ou d'équipements. En effet, l'espace éducatif facilite grandement le mouvement des enfants entre les différentes activités scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il offre également les équipements nécessaires pour accueillir dans les meilleures conditions les enfants qui suivent les différentes activités.

Cependant, une contrainte qui ne concerne pas directement le territoire circonscrit, mais ayant un impact important sur le public est l'absence de collège et de lycée sur la commune. En effet, les collégiens fréquentent le collège Jules Valles de Portet-sur-Garonne et les lycéens, le lycée de Cugnaux. Cette particularité entraîne des déplacements importants pour ces derniers même s'ils sont dotés de transports en commun afin de les y amener.

Une association de parents d'élèves est en train de déposer une requête afin que les collégiens et lycéens fréquentent désormais les établissements de Pins-Justaret, plus proche de Pinsaguel.

b. Analyse du rapport entre l'offre et les besoins du secteur « PEEJ » :

L'ensemble des dispositifs déjà mis en œuvre au sein de l'espace éducatif de Pinsaguel, tels qu'ils fonctionnent depuis de nombreuses années, est déjà en pleine cohérence avec la réforme des rythmes scolaires. Cet espace éducatif ainsi que les activités qu'il accueille aujourd'hui sur les différents temps de l'enfant, avant la réforme des rythmes scolaires, constituent un atout important. Il s'agit donc du socle du projet éducatif territorial. Les secteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse travaillent déjà en étroite collaboration et approfondiront donc cette démarche dans le cadre du PEdT.

L'offre proposée en termes de structure, d'activités et de capacité d'accueil au niveau de l'enfance et de la jeunesse répond donc globalement au besoin du territoire. La commune n'entend ainsi pas créer de nouveaux services ni développer le volume horaire d'accueil hors de la réforme des rythmes scolaires.

Naturellement, plusieurs améliorations et réorganisations sont possibles et souhaitées au niveau du PEdT. Il s'agira de renforcer le maillage territorial, la valorisation du dispositif et d'affiner l'offre d'activités dans le but de toucher un public le plus large possible.

Au niveau de l'enfance, la contrainte ou plutôt le constat majeur concerne donc la réforme des rythmes scolaires. En effet, cette dernière entraîne de nouveaux temps d'ouverture pour l'ALAE ainsi que la mise en place de 3 heures de TAP. La réforme prévoit également des heures d'APC mis en place par les enseignants. Il est probable que ces temps s'entrecroisent, une coordination entre l'ALAE pour les TAP et les écoles pour l'APC sera indispensable afin d'assurer la cohérence éducative et le respect du rythme de l'enfant.

Cette réforme prévoit également un changement au niveau de l'ALSH avec la mise en place d'une demi-journée supplémentaire d'enseignement (passage le mercredi en ½ journée).

Une donnée importante au niveau du territoire réside dans le partage des compétences PEEJ entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Muretain (C.A.M). En effet, les compétences sont réparties ainsi :

- Petite enfance (crèche) : C.A.M
- Ludothèque : Commune
- Enfance (ALAE, ALSH) : C.A.M
- Jeunesse : Commune (Léo Lagrange Sud-Ouest)

Cette répartition entraîne donc la mise en place d'une coordination locale importante au niveau des différents secteurs éducatifs PEEJ afin d'apporter une cohérence éducative globale au niveau du territoire circonscrit.

c. Analyse du rapport entre l'offre et les besoins au niveau de la vie locale et culturelle :

La commune de Pinsaguel dispose d'un tissu associatif dense et très actif, qui donne la possibilité aux usagers de s'épanouir et notamment aux jeunes, en dehors du temps scolaire et périscolaire, dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles.

La contrainte au niveau de la vie associative ne réside donc pas dans l'offre proposée aux habitants et personnes extérieures de la communes (il est à noter que de nombreux habitants des communes avoisinantes fréquentent les associations « pinsaguéloises » et que certaines d'entre elles ne sont pas directement « pinsaguéloises ») mais plutôt dans notre capacité d'accueillir et de gérer les demandes de la vie associative au niveau logistique et opérationnel. Il est à noter que la commune de Pinsaguel a, depuis plusieurs années, reçu de nombreux prix (classement au niveau des communes de moins de 3000 habitants) pour sa qualité de vie et notamment concernant ses équipements et l'offre associative présente.

La vie culturelle est très présente au niveau de Pinsaguel, notamment par le biais de la Médiathèque qui, au-delà de son offre en termes d'ouvrages, propose de nombreuses animations (heure du conte, concert, spectacle...).

Cet équipement prend donc une place centrale dans la politique culturelle municipale. Disposer d'un équipement de la sorte pour une commune telle que Pinsaguel est un avantage indéniable, issu d'une volonté politique forte.

Une contrainte au niveau de la vie locale réside dans l'absence de comité des fêtes, ce qui entraîne une gestion municipale de tous les évènements en partenariat avec les associations locales.

2. Perspectives

Les perspectives des différentes offres éducatives ne consisteraient pas dans le développement ou la création de nouvelles actions mais dans l'amélioration et la coordination de l'existant.

La perspective « modificative » principale sera la réorganisation du secteur de l'enfance par rapport à la réforme des rythmes scolaires

En effet, l'analyse met en avant le fait que l'offre proposée en termes de structures, d'activités et de capacité d'accueil, répond globalement aux besoins et aux capacités du territoire. Les améliorations résideront essentiellement dans la transversalité des actions entre les différents services et la coordination de ces dernières afin de répondre au mieux à nos objectifs éducatifs locaux et à mettre en place une politique éducative locale partagée.

Cette perspective sera le centre du Projet Educatif du territoire, c'est-à-dire assurer une continuité et une complémentarité de l'offre de services proposée et ainsi mettre en place une dynamique éducative collective. Le territoire présente une particularité dans le partage de ses compétences (petite enfance, enfance et jeunesse cf. ci-dessus) entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Muretain. La coordination de tous les services paraît alors nécessaire et prendra forme avec la mise en place d'un « coordonnateur de la vie locale ».

Ce dernier sera responsable du pôle « vie locale », à l'intersection des domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la vie associative, sportive, culturelle et de la participation citoyenne. Il sera, en outre, l'interlocuteur opérationnel des élus, des responsables de structures péri et extrascolaires et des responsables associatifs, auprès desquels il aura un rôle de conseil et d'accompagnement. Il coordonnera le Projet Educatif de territoire et sera le garant du bon déroulement de ce dernier auprès du comité de pilotage.

II. Le Projet Educatif de Territoire

A. Principes et objectifs

Avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la commune devient un partenaire nécessaire à la réussite de cette dernière, notamment par l'établissement d'un Projet Educatif de Territoire (PEdT), résultat d'une concertation autour des questions éducatives entre les différents acteurs.

1. La réforme des rythmes scolaires

a. Principe et objectifs de la réforme

L'objectif premier de la réforme des rythmes scolaires est de « mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire » (décret N°2013-77 du 24 janvier 2013). Ainsi, le cadre national d'organisation des temps scolaires (maternelle et élémentaire) est modifié pour atteindre cet objectif.

- Principes de la réforme :

Enseignement dispensé sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin.

24h de classe/semaine sur 36 semaines.

Durée maximale de la journée d'enseignement de 5h30 et de 3h30 pour la demi-journée.

La pause méridienne ne doit pas être inférieure à 1h30.

Écriture d'un PEdT (Projet Éducatif de Territoire) pour les aménagements dérogatoires.

Mise en place d'APC* (Activité pédagogique Complémentaire) en supplément des 24h00. Ces activités sont organisées par les enseignants.

Mise en place d'ateliers pédagogiques (également appelés TAP) sur les temps périscolaires. Ces activités sont organisées par l'ALAE.

**APC : La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république de juillet 2013 donne la priorité à l'école primaire.*

Les activités pédagogiques complémentaires s'inscrivent dans l'ensemble des mesures prises dans ce cadre, qui doivent contribuer à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à la réussite de tous les élèves, en donnant à chacun la possibilité de maîtriser les savoirs fondamentaux et de s'épanouir socialement et personnellement.

Instaurées dans le cadre de la réforme de l'organisation de la journée et de la semaine scolaires dans le premier degré, les APC font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Néanmoins, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés. Leur organisation prend en compte l'offre péri-éducative existante ou le projet éducatif territorial.

Les APC offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

Tous les élèves peuvent être concernés par ces activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par leurs enseignants.

- Objectifs de la réforme :

- Favoriser la réussite scolaire de tous.
- Meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, allègement de la journée de classe et programmation des séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.
- Permettre une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire.
- Les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

b. Organisation au niveau local avec la mise en place de la réforme

L'organisation, au niveau local, de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a été un enjeu majeur de la rentrée 2014. Une coordination efficace entre les directrices des écoles et l'ALAE a donc été indispensable au bon déroulement de cette réorganisation. La création d'un comité de travail réunissant des élus municipaux, un coordonnateur du PEdT, le directeur de l'ALAE, les directrices des écoles ainsi que des responsables des parents d'élèves nous a permis de mettre en place une réelle réflexion sur l'organisation locale de la mise en place de la réforme. Cette réflexion a débuté en juin 2013 afin de permettre une mise en place effective pour la rentrée 2014 ; la commune de Pinsaguel n'ayant pas souhaité mettre en place la réforme dès la rentrée 2013. Suite aux différents temps de travail dédiés nous sommes arrivés à l'organisation suivante :

- Le temps scolaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h – 12h / 14h – 16h15

Le mercredi : 9h – 12h

- Le périscolaire :

➤ Accueil du matin :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 7h15 à 8h50

➤ Pause Méridienne :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12h à 13h50

Mercredi de 12h h à 13h

➤ Accueil du soir :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h15 à 18h30

➤ Les ateliers pédagogiques (3h par semaine) :

Lundi, mardi et jeudi de 16h45 à 17h45.

- L'extrascolaire :

Le mercredi de 12h à 18h30.

Dans la mise en place de la réforme au niveau local nous nous sommes confrontés à trois contraintes majeures :

- L'impossibilité de déplacer les horaires des transports scolaires organisés par le conseil général :

Le matin, le bus scolaire arrive à l'école à 8h50 et reprend les enfants le soir à 17h. Nous souhaitons au départ faire débuter le temps scolaire à 8h45 afin de terminer le soir à 16h et ainsi permettre aux enfants de rentrer au plus tôt et de raccourcir leur journée ; sachant qu'une grande partie arrive avant 8h50 et fréquente donc l'accueil du matin de l'ALAE. Ne pouvant pas décaler les horaires de bus nous sommes restés sur un début du temps scolaire à 9h et un accueil en classe de 8h50 à 9h.

Pour le soir la problématique s'est répétée au niveau des transports scolaires. En effet, les enfants les utilisant ne pourront donc pas participer aux TAP mais seront obligés de rester sur l'ALAE de 16h15 à 17h, le bus ne venant les chercher qu'à 17h. Nous souhaitons au départ que le ramassage se déroule à 16h15.

Une alternative a été trouvée concernant la problématique du soir en mettant en place un système de « pédibus » (cf. « mise en place du pédibus ci-dessous). Cela permettra donc aux enfants désirant partir à 16h15 de pouvoir le faire et d'être accompagné par des adultes responsables, le tout encadré par une convention et un suivi de la part de représentants des parents d'élèves et de la mairie. Concernant l'accessibilité aux TAP nous n'avons pas trouvé d'alternative, ne pouvant pas démarrer les ateliers plus tôt en raison notamment de la prise du goûter et du besoin de « pause » des enfants après le temps scolaire.

- La mise en place des APC par les enseignants :

Nous avons réfléchi longuement à cette mise en place et envisagé plusieurs formules. Ces temps auront lieu pendant 45 min les mardis soir et jeudis soir sur 24 semaines au long de l'année, et ce, par cycles (entre les vacances scolaires).

Afin de permettre aux enfants de pouvoir fréquenter les ateliers éducatifs ces soirs-là, les élèves ayant réalisé un cycle le mardi, et devant y retourner, le feront le jeudi. Nous adapterons donc les cycles d'ateliers éducatifs en fonction (entre les vacances également) afin de permettre à tous les enfants de s'y retrouver.

- La gestion du Périscolaire par la C.A.M :

La gestion du périscolaire est assurée directement par la communauté d'Agglomération du Muretain, qui met en place une politique globale au niveau de son territoire dont nous dépendons directement. Toutefois, la commune de Pinsaguel est représentée lors des conseils communautaires et participe donc aux prises de décisions. Nous avons alors réfléchi au niveau local à la mise en place de la réforme en associant le directeur de l'ALAE (C.A.M) afin d'envisager différentes possibilités et de communiquer à la C.A.M une proposition et surtout une analyse au niveau du territoire. Cependant, cette dernière reste décisionnaire quant à la mise en place effective des actions au niveau du périscolaire, ne pouvant faire du « sur-mesure » au niveau de chaque commune. Cette contrainte devra donc être prise en compte dans l'élaboration de notre PEdT.

Il est à noter que cette contrainte peut également se voir comme un atout permettant une vision plus large de la mise en place de la réforme au niveau du territoire et apportant une expertise plus approfondie. Le second avantage étant la mise en commun des ressources au niveau du territoire et notamment en matière d'encadrement. Cela aura un impact positif sur la mise en place des ateliers pédagogiques.

Remarque importante : le but premier de cette réforme étant d'alléger la journée de l'enfant, notre réflexion au niveau des ateliers pédagogiques (TAP) se porte essentiellement sur les enfants devant rester sur l'ALAE après 16h15 et ne pouvant pas partir avant 17h45. En effet, les TAP qui correspondent donc à 3h par semaine, seront soumis à une inscription préalable (cf. les ateliers pédagogiques ci-dessous) et à des temps imposés (de 16h45 à 17h45).

Il est à noter également que ces ateliers font partie intégrante de l'accueil périscolaire (ALAE) ; la seule différence résidant dans l'inscription préalable pour un cycle de séances (afin de mettre en place des projets particuliers et réguliers).

Cependant, les temps ALAE (hors TAP) seront toujours mis en place sur le temps de l'accueil périscolaire du soir (16h15-18h30) et comprendront comme à leur habitude un large choix d'activités et de projets encadrés par des professionnels de l'animation répondant aux mêmes objectifs et à la même cohérence pédagogique. Les enfants ne pouvant pas participer aux ateliers bénéficieront donc d'un accueil, de qualité équivalente au sein de l'ALAE.

2. Le Projet Educatif de Territoire (PEdT)

a. Principes et objectifs du PEdT

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) doit permettre de favoriser la concertation et déterminer les compétences des différents acteurs concernés par la réforme des rythmes scolaires en formalisant l'engagement des parties. Il assurera également le regroupement de toutes les ressources du territoire afin d'assurer le volet éducatif de la réforme, c'est-à-dire permettre une continuité éducative entre toutes les actions menées en faveur des publics et notamment de l'enfance sur la commune (notion de « transversalité »). Ces notions se traduiront par les objectifs ci-dessous.

- Les objectifs du PEdT :

Impulser une dynamique éducative collective au niveau du territoire (réfléchi et maîtrisé) :

- Assurer une complémentarité, une cohérence et une continuité éducative entre les différents acteurs au niveau du territoire (transversalité)
- Renforcer la communication avec les parents et les différents acteurs de l'éducation.
- Favoriser la réussite scolaire.

Renforcer l'offre éducative proposée en favorisant le développement et l'épanouissement de tous.

- Permettre un accès au sport à la culture et aux loisirs pour tous.
- Permettre l'ouverture et la découverte (environnement, scientifique ...)
- Respecter les rythmes des usagers

Favoriser le « vivre ensemble » afin de développer les notions de solidarité et de respect

- Développer les notions de citoyenneté et éduquer à l'environnement
- Développer les projets intergénérationnels.
- Favoriser la mixité (sociale, culturelle et de genre ...)

Ces objectifs seront communs à toute l'offre éducative et se déclineront dans les différents secteurs.

b. Le comité local PEdT

Afin d'élaborer le PEdT nous avons constitué un comité local de travail composé :

- d'un coordonnateur de la vie locale et du PEdt
- de services de l'éducation nationale et notamment des écoles de pinsaguel
- des directeurs ALAE et ALSH de Pinsaguel (Communauté d'agglomération du Muretain) ainsi que du personnel de l'école (ATSEM)
- des coordonnateurs de la C.A.M
- de l'équipe du service jeunesse - Léo Lagrange
- des coordonnateurs Léo Lagrange
- des responsables et animateurs de la Médiathèque
- des représentants des parents d'élèves
- des responsables associatifs
- des élus municipaux

Ce comité de travail s'est réuni de façon régulière depuis le mois de juin 2013 et s'est organisé en différentes commissions thématiques. De plus, plusieurs « sessions » spécifiques de travail concernant notamment l'enfance et la jeunesse ont été organisées tout au long de cette période.

B. La mise en œuvre du PEdT

La mise en place du PEdT au niveau de la commune résidera essentiellement dans le développement d'objectifs communs (ci-dessus) dans chaque secteur éducatif. La mise en place d'un comité local a permis de réunir tous les responsables de ces services afin de construire ensemble un référentiel commun d'objectifs.

Nous avons décidé de développer ces derniers afin que ce référentiel puisse se traduire en actions clairement définies. Nous avons ainsi mis en place un outil commun (tableau ci-dessous) qui permettra à chaque secteur de se projeter dans la mise en action et l'évaluation de ces objectifs.

Nous verrons ici, les exemples de l'enfance, de la jeunesse et de la médiathèque municipale. Les actions présentées dans cet outil ne sont cependant pas exhaustives mais permettent d'illustrer la mise en place du PEdT (le détail des actions n'étant pas l'objectif d'un projet éducatif mais celui d'un projet spécifique à chaque structure). Cet outil sera à la disposition de tous les responsables et servira de base pour le comité de pilotage.

Il est à noter, comme exposé précédemment, que les secteurs de la petite enfance et de l'enfance étant des compétences relevant de la Communauté d'Agglomération du Muretain, la mise place du PEdT dépendra donc également des directives fixées par cette dernière (en cohérence avec les objectifs du PEdT).

1. [Au niveau de la petite enfance](#)

L'organisation de ce secteur ne sera pas modifiée par le PEdT, n'ayant pas de changement de rythmes scolaires avant l'école maternelle.

Le PEdT vise ici à intégrer de manière plus large le secteur de la petite enfance (crèche, ludothèque, assistantes maternelles ...) dans les actions et projets municipaux (notion de « transversalité ») en participant par exemple à l'organisation de manifestations locales, de projets en lien avec l'ALAE et l'ALSH. Toutes les actions déjà entreprises à ce niveau se poursuivront mais cela permettra de contractualiser cet engagement.

Tous les objectifs développés ci-dessus seront également propres au secteur de la petite enfance.

2. [Au niveau de l'enfance](#)

Nous nous intéresserons ici aux actions mises en place en lien avec les objectifs du PEdT et ce notamment avec le développement des ateliers périscolaires (réelles actions de création et de développement au niveau de l'enfance), également appelés TAP.

Ces objectifs seront cependant propres à toutes les actions du secteur de l'enfance et concerneront par conséquent tous les temps d'accueil, dans leur globalité.

- **Exemples d'actions en lien avec les objectifs du PEdT**

Impulser une dynamique éducative collective au niveau du territoire

Objectifs opérationnels

Actions

Assurer une complémentarité, une cohérence et une continuité éducative entre les différents acteurs au niveau du territoire (transversalité)

Le périscolaire

L'ALAE de Pinsaguel a une place centrale dans l'éducation auprès du public de l'enfance. Il se situe au carrefour entre les différents acteurs éducatifs (écoles, associations, jeunesse, petite enfance...). Pour ce faire, de nombreux partenariats sont mis en place et les actions se font dans une logique de continuité éducative :

- Intervention du secteur associatif sur le temps périscolaire et notamment sur les TAP (Basket, tennis, philatélie, photo ...)
- Des passerelles « petite enfance-enfance » et « enfance-jeunesse » sont mises en place tout au long de l'année.
- Cohérence entre le projet d'école et le projet pédagogique de l'ALAE (travail sur des thématiques communes et des temps partagés, mise en place de spectacles ...)
- Coordination étroite avec l'école pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.
- Participation aux différents projets de la commune (Carnaval, fête des écoles, Journées nature ...)
- Réunions de coordination interservices
- Mise en place d'actions avec la médiathèque municipale (travail sur le conte, lecture ...)

L'extrascolaire

- Des passerelles « petite enfance-enfance » et « enfance-jeunesse » sont mises en place tout au long de l'année. Au niveau de la passerelle avec la jeunesse, des actions sont mises en place pour chaque période de vacances scolaires. Un accueil du soir par semaine pour les 10-12 ans se fait sur la structure jeunesse. Cela permet notamment aux parents de découvrir cette dernière et d'apprécier la cohérence et la continuité entre ces deux services.
- Cohérence entre les projets pédagogique de l'ALAE et de l'ALSH.
- Mise en place d'actions avec la médiathèque municipale (travail sur le conte, lecture ...)
- Participation aux différents projets de la commune (Carnaval, fête des écoles, Journées nature ...)
- Réunions de coordination interservices
- Partenariats avec les associations locales (activités, prise en charge d'enfants sur la structure le mercredi ...)

Renforcer la communication avec les parents et les différents acteurs de l'éducation.

L'accueil des parents au niveau de l'enfance est primordial. Les équipes pédagogiques sont disponibles sur chaque temps d'accueil pour échanger avec les parents (déroulement de la journée, présentation des programmes, information diverses...) En effet la qualité de l'accueil des enfants dépend également de celle des parents.

Le périscolaire

- Travail sur le temps d'accueil du matin (attitudes, locaux ...)
- Mise en place de comités d'usagers 2 fois par an permettant de réaliser un bilan de l'ALAE et de partager avec les usagers afin d'envisager les perspectives.
- Participation aux conseils d'école
- Réunions fréquentes avec les parents d'élèves

- Un système de communication et d'affichage mis en place sur chaque structure.
- Participation au journal municipal (articles, sujets précis ...)
- Participations aux réunions de coordination interservices

L'extrascolaire

- Travail sur le temps d'accueil du matin (attitudes, locaux ...)
- Participation aux conseils d'école
- Un système de communication et d'affichage mis en place sur chaque structure.
- Participation au journal municipal (articles, sujets précis ...)
- Participations aux réunions de coordination interservices

Favoriser la réussite scolaire.

Le périscolaire

- Participation aux différents temps de réflexion sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires
- Mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014
- Participation aux conseils d'élèves et aux « équipes éducatives ».
- Mise en place des TAP : apprentissage divers par le biais d'activités et du jeu en cohérence avec le projet d'école.
- Mise en place de temps calme par le biais d'une salle dédiée
- Partenariat avec les associations locales afin de raccourcir la journée des écoliers.
- Partenariat avec DASEN dans la signature des PEdT

L'extrascolaire

- Participation aux différents temps de réflexion sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaire
- Mise en place de la réforme des rythmes scolaire pour la rentrée 2014

Objectifs opérationnels

Actions

Permettre un accès au sport à la culture et aux loisirs pour tous

Le périscolaire

Cet objectif est le socle de nombreuses actions de l'ALAE et se reflète dans la mise en place des activités :

- Activités pédagogiques sportives et culturelles tout au long de l'année encadrées par des professionnels de l'animation diplômés.
- L'accès au sport et à la culture aura une place centrale dans la mise en place des TAP.
- Travail en partenariat avec les associations sportives et culturelles locales.
- Travail en partenariat avec la médiathèque
- Utilisation des différentes structures culturelles et sportives de la commune (complexe de la Muscadelle, bibliothèque, salle des fêtes ...)

L'extrascolaire

Cet objectif est également le socle de nombreuses actions de l'ALSH et se reflète dans la mise en place des activités sur les temps extrascolaires :

- Activités pédagogiques sportives et culturelles tout au long de l'année encadrées par des professionnels de l'animation diplômés.
- Travail en partenariat avec les associations sportives et culturelles locales.
- Travail en partenariat avec la médiathèque
- Utilisation des différentes structures culturelles et sportives de la commune (complexe de la muscadelle, médiathèque, salle des fêtes ...)
- Mise en place de sorties pédagogiques, de loisirs sportifs et culturels

Promouvoir l'ouverture et la découverte

Les notions d'ouverture et de découverte sont essentielles au niveau du secteur de l'enfance. Elles sont à la base des différents processus d'apprentissage et de vie en collectivité.

Le périscolaire

- La découverte sera le socle de la mise en place des TAP. En effet, ces derniers ne serviront pas à remplacer l'offre éducative proposée par les associations mais permettra et favorisera la découverte (nouveaux sports, saisonnalité, expériences scientifiques, bricolage, jardinage, travail sur le conte ...).
- Choix d'intervenants diversifiés pour les TAP : éveil musical, intervenant environnement, travail avec une illustratrice, ...
- Mise en place de séances de découverte des nouveaux sports
- Travail sur l'ouverture sur le monde tout au long de l'année (contes du monde, activités du monde...). Partenariat avec des associations humanitaires travaillant sur l'Inde, l'Afrique ...

L'extrascolaire

- Mise en place de sorties pédagogiques, de découverte et d'ouverture (spectacle, théâtre, ferme pédagogique, musées ...)
- Choix d'intervenants diversifiés sur les temps ALSH : éveil musical, graffiti, ...
- Participation aux « Journées Nature » et différentes actions communales.
- Travail sur l'ouverture sur le monde tout au long de l'année (contes du monde, activités du monde...). Partenariat avec des associations humanitaires travaillant sur l'Inde, l'Afrique ...

Respecter les rythmes des usagers

Le respect du rythme de l'enfant est l'objectif majeur des projets pédagogiques des structures de l'enfance. En effet, toute action ne se fera qu'en cohérence avec ce dernier ; socle de la réforme des rythmes scolaires.

Le périscolaire

- Mise en place de la réforme des rythmes scolaires
- Temps calmes et libres proposés sur chaque temps d'accueil
- Encadrement suffisant (pas de demande de dérogation) permettant aux enfants d'être accueillis sur des temps agréables et animés.
- Choix de ne pas mettre en place de TAP le vendredi afin de permettre aux enfants de « souffler ».
- Réorganisation au niveau du service de restauration afin de permettre aux enfants de déjeuner dans les meilleures conditions (encadrement, bruits, temps de repas ...)
- Travail réalisé sur le temps « sieste » : lecture d'histoire et musique douce afin de préparer à l'endormissement.

L'extrascolaire

- Mise en place de la réforme des rythmes scolaires
- Temps calmes et libres proposés sur chaque temps d'accueil
- Encadrement suffisant (pas de demande de dérogation) permettant aux enfants d'être accueillis sur des temps agréables et animés.
- Réorganisation au niveau du service de restauration afin de permettre aux enfants de déjeuner dans les meilleures conditions (encadrement, bruits, temps de repas ...)
- Travail réalisé sur le temps « sieste » : lecture d'histoire et musique douce afin de préparer à l'endormissement.

Objectifs opérationnels

Actions

Développer les notions de citoyenneté et éduquer à l'environnement

C'est au travers de ce secteur que débute l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement ; notions de plus en plus importantes dans notre société.

Le périscolaire

- Travail en commun sur les règles de vie avec les enfants.
- Travail sur la thématique des droits de l'enfant et de la citoyenneté.
- Actions mise en place dans le cadre de l'agenda 21 : compostage, jardinage, traitement des déchets, travail autour du handicap (animations sur le braille, repas à l'aveugle, signalisation, parcours fauteuil...), participation aux Journées Nature et « Nettoyons la Nature », participation à la fête des accueils de loisirs sur la thématique environnement ...
- Mise en place d'un journal citoyen.
- Gestion commune entre les différents services (ALAE, ALSH, écoles) des jardins potagers (entretien, récolte, compost).

L'extrascolaire

- Travail en commun sur les règles de vie avec les enfants.
- Travail sur la thématique des droits de l'enfant et de la citoyenneté.
- Actions mises en place dans le cadre de l'agenda 21 : compostage, jardinage, traitement des déchets, travail autour du handicap (animations sur le braille, repas à l'aveugle, signalisation, parcours fauteuil...), participation aux Journées Nature et « Nettoyons la Nature », participation à la fête des accueils de loisirs sur la thématique environnement ...
- Gestion commune entre les différents services (ALAE, ALSH, écoles) des jardins potagers (entretien, récolte, compost).
- Sorties pédagogiques sur le thème de l'environnement.
- Intervention de professionnels de l'environnement (ateliers, ...)

Développer les projets intergénérationnels.

Le périscolaire

- Mise en place de projets avec le club des aînés de la commune (travail sur les mémoires en passerelle avec le service jeunesse, travail sur une expo photos avec le club photos et la médiathèque, jeux de société...)
- Projet sur les temps TAP avec le club de philatélie et de collections (carte postale et histoire de Pinsaguel, découverte des timbres ...)

L'extrascolaire

- Mise en place de projets avec le club des aînés de la commune (travail sur les mémoires en passerelle avec les différents services éducatifs, travail sur une expo photos avec le club photos et la médiathèque, jeux de société...)

Favoriser la mixité (sociale, culturelle et de genre ...) et l'égalité

La mixité est inscrite au cœur du projet pédagogique de la structure (ALAE, ALSH). En effet, l'ALAE oriente sa programmation de façon à encourager toutes les mixités en proposant notamment un panel d'activités ouvert à tous favorisant la rencontre, l'échange et apprenant à mieux se connaître, mieux se comprendre.

- Synthèse :

➤ Mise en place de la réforme au niveau local :

- Le temps scolaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h50 – 12h / 13h50 – 16h15

Le mercredi : 8h50 – 12h

- Le périscolaire :

Accueil du matin :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 7h15 à 8h50

Pause Méridienne :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12h à 13h50

Mercredi de 12h à 13h (garderie)

Accueil du soir :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h15 à 18h30

- L'extra-scolaire :

ALSH maternel et élémentaire en période scolaire:

Mercredi de 12h00 à 18h30

ALSH maternel et élémentaire en période de vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 7h15 à 18h30

- Effectif prévisionnel et encadrement pour 2014/2015:

ALAE maternelle :

- 7h15 - 8h50 : 25 enfants – 3 animateurs
- 12h - 13h50 : 80 enfants – 8 animateurs
- 16h15 - 18h30 : 40 enfants – 4 animateurs

ALAE élémentaire :

- 7h15 - 8h50 : 35 enfants – 3 animateurs
- 12h - 13h50 : 135 enfants – 10 animateurs
- 16h15-18h30 : 130 enfants – 10 animateurs

L'organisation d'activités associatives après l'école permet de réduire les effectifs et donc les besoins en termes d'encadrement :

- La présence des ATSEM (en maternelle) de 16h15 à 17h permet une meilleure prise en charge des enfants à 16h15 (continuité éducative) pour la mise en place du goûter et la préparation du temps ALAE.
- Aucune demande de dérogation ne sera formulée que ce soit en termes d'heures d'ouverture ou d'encadrement.
- Les ateliers pédagogiques (Ateliers/TAE) de 16h45 à 17h45 se font avec un système d'inscription (au trimestre ou entre chaque période de vacances...) en permettant la plus large participation.

➤ Exemple de la mise en place des ateliers pédagogiques en 2014/2015 :

	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
Maternelle	<p>1 : Conte : Médiathèque</p> <p>2 : Activités artistiques: Préfabriqué ALAE, salle motricité</p> <p>3: ALAE : Préfabriqué, salle motricité</p>	<p>1 : Conte : Médiathèque</p> <p>2 : Activités artistiques: Préfabriqué ALAE, salle motricité</p> <p>3: ALAE: Préfabriqué, salle motricité</p>	<p>1 : Eveil musical: Salle de motricité</p> <p>2: ALAE : Préfabriqué, salle motricité</p>	<p>1: ALAE : Salle motricité, préfabriqué</p>
Élémentaire	<p>1 : Sport: Muscadelle</p> <p>2 : Expression: Dojo Muscadelle</p> <p>3: ALAE : Préfabriqué</p> <p>4 : Coin calme: Salle de classe</p>	<p>1 : Sport: Muscadelle</p> <p>2 : Expression: Dojo Muscadelle</p> <p>3: ALAE : Préfabriqué</p> <p>4 : Coin calme: Salle de classe</p>	<p>1 : Conte: Médiathèque</p> <p>2 : Activités artistiques: Préfabriqué</p> <p>3: ALAE: Préfabriqué</p> <p>4 : Coin calme: Salle de classe</p>	<p>1: ALAE : Préfabriqué</p> <p>2 : Coin calme: Salle de classe</p>

Une nouvelle programmation d'ateliers sera mise en place pour la rentrée 2016 par l'ALAE (C.A.M) dans la même logique que cette année scolaire.

- Organisation des ateliers pédagogiques :

Les ateliers fonctionnent par trimestre et par inscription en fonction des tranches d'âge, de la façon suivante :

ALAE maternelle :

	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ième} Trimestre	3 ^{ième} Trimestre
Lundi	Petites sections	Grandes sections	Moyennes sections
Mardi	Moyennes sections	Petites sections	Grandes sections
Jeudi	Grandes sections	Moyennes sections	Petites sections

- Nombre de places disponibles : 38 places (sur les trois jours)

ALAE élémentaire :

	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ième} Trimestre	3 ^{ième} Trimestre
Lundi	CM1 – CM2	CP – CE1	CE1 – CE2
Mardi	CE1 – CE2	CM1 – CM2	CP – CE1
Jeudi	CP – CE1	CE1 – CE2	CM1 – CM2

- Nombre de places disponible : 64 places (sur les trois jours)

➤ Organisation de la semaine scolaire :

	7h15-9h00	9h00 – 12h00	12h00 - 14h00	14h00 - 16h15	16h15 – 18h30
Lundi	ALAE	Temps scolaire	ALAE	Temps scolaire	TAE + ALAE
Mardi	ALAE	Temps scolaire	ALAE	Temps scolaire	TAE + ALAE
Mercredi	ALAE	Temps scolaire	ALAE	ALSH	
Jeudi	ALAE	Temps scolaire	ALAE	Temps scolaire	TAE + ALAE
Vendredi	ALAE	Temps scolaire	ALAE	Temps scolaire	ALAE

- Tarification (en fonction des tranches de QF):

	ALAE matin/soir	ALAE midi	Restauration	ALSH ½ j avec repas	ALSH ½ j sans repas	ALSH journée
Tarifs (€)	De 0.57 à 0.67	De 0.10 à 0.21	De 1.55 à 3.09	De 2.44 à 8.90	De 1.74 à 6.36	De 3.48 à 12.72

3. Au niveau de la jeunesse

L'organisation de ce secteur ne sera pas directement modifiée par le PEdT, n'ayant pas de changement de rythmes scolaires au niveau des collèges et lycées (public cible)

Le PEdT vise ici à intégrer de manière plus large le secteur de la jeunesse dans les actions et projets municipaux (notion de « transversalité ») et de développer des actions en lien avec les objectifs du PEdT. Il a été demandé au secteur jeunesse de favoriser le maillage éducatif de la commune et de développer ses partenariats et actions « hors les murs » c'est-à-dire en dehors des locaux du Centre Initiatives Jeunes.

- Exemples d'actions en lien avec les objectifs du PEdt :

Impulser une dynamique éducative collective au niveau du territoire

Objectifs opérationnels

Assurer une complémentarité, une cohérence et une continuité éducative entre les différents acteurs au niveau du territoire (transversalité)

Actions

- Comité local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : mise en place d'un ensemble d'actions visant à offrir un appui et des ressources dont les jeunes ont besoin pour réussir leur scolarité en partenariat avec les collèges de Pins-Justaret et de Portet-sur-Garonne, ainsi que les associations locales.
- Projet passerelle avec le centre de loisirs : Rencontre avec les pré-ados du centre de loisirs et les jeunes du centre initiatives jeunes dans la mise en place d'activités et de sorties en commun.

- **Participation aux événements festifs de la commune** : Les jeunes s'impliquent dans des événements festifs tels que le Carnaval, le vide grenier, le forum des associations, la fête nationale,...
- **Participation aux manifestations organisées par l'association des parents d'élèves** : Co-construction des projets et aide à la mise en place
- **Partenariats avec les structures jeunesse locales** : Mise en place d'activités, de sorties, séjours et projets communs avec les communes voisines (Roquettes, Villeneuve-Tolosane, Cintegabelle,...)

Le partenariat éducatif est essentiellement ciblé autour de l'École et des acteurs agissant autour de l'Enfant/ du jeune, le PEDT permettra de constituer un cadre indispensable à la mise en place de tous ces projets afin de prendre en compte toutes les dimensions de l'Éducation.

Renforcer la communication avec les parents et les différents acteurs de l'éducation.

- **Ouverture du Centre Initiatives Jeunes à un public plus large** : Mise en place d'événements festifs familiaux tels que des soirées débats, concerts, sorties famille, ...
- **Comité d'usagers parents** : Mise en place une fois par an de ce comité afin de permettre à tous de donner un avis, dans le but de faire évoluer la structure.
- **Conseil de classe** : Participation à ces instances permettant d'échanger, de rassembler tous les acteurs agissant autour des jeunes et ainsi de connaître le jeune dans sa globalité.
- **Création d'un pôle parentalité/famille** : Organisation de week-ends familles, accompagnement des projets familles (notamment au départ en vacances) avec le dispositif ANCV Soléo.

A travers ces actions, et bien d'autres encore, nous souhaitons inscrire notre structure en tant que réel partenaire éducatif auprès des parents et des autres partenaires.

Favoriser la réussite scolaire.

- **CLAS** : Ce dispositif regroupe l'ensemble des actions visant à offrir aux côtés de l'école l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui et ressources qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement local ou familial. L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'école, permet aux parents de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants. Cet espace et ces temps sont donc complémentaires à l'école et à la famille et en interaction avec elles.
- **Relais Information Jeunesse** : Accompagnement des jeunes autour de l'orientation, de la recherche d'emploi, recherche d'un premier appartement dans le but de les rendre plus indépendants.

A travers ces différentes actions, nous souhaitons accompagner les parents et les jeunes dans leur réussite scolaire, leur permettre à travers des ateliers plus « ludiques » de développer des compétences, prendre confiance en eux, de valoriser les qualités des jeunes et les encourager à persévérer.

Renforcer l'offre éducative proposée en favorisant le développement et l'épanouissement de tous.

Objectifs opérationnels

Actions

Permettre un accès au sport, à la culture et aux loisirs pour tous

- **Elargissement de l'horizon culturel et sportif** : Réalisation d'actions communes en partenariat avec les associations de Pinsaguel et les structures municipales
- **Contrat Educatif Local** : Mise en commun des compétences des acteurs locaux afin de mettre en place des ateliers sportifs et culturels à l'année sur le centre initiatives jeunes (ateliers théâtre, hip hop, graffiti,...)
- **Chantier Ville Vie Vacances** : Permettant aux jeunes de s'engager pour un chantier d'utilité publique et de bénéficier d'une contrepartie financière qu'ils peuvent utiliser sur les activités sportives, culturels que nous proposons à l'année

Promouvoir l'ouverture
et la découverte
(environnement,
scientifique ...)

- **Avantages jeunes** : Proposition aux jeunes de tarifs avantageux pour les sorties ou activités grâce à la prise en charge d'une partie par la structure.

Notre programmation à l'année est principalement tournée vers cet objectif. Le projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange fait de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, l'une des valeurs principales de cette fédération d'éducation populaire. En effet, l'accès à l'autonomie, au goût de la vie en société, au développement de l'esprit critique se fait principalement sur les temps libres des jeunes à travers cet axe.

- **Journée nature et solidarité** : Manifestation permettant de sensibiliser les jeunes à l'environnement à travers différents ateliers et exposants.
- **Erasmus +** : Léo Lagrange apporte un soutien auprès des jeunes favorisant l'autonomie et la mobilité en Europe en organisant des échanges de jeunes et proposant de partir en service volontaire européen.
- **Temps Loisirs Prévention Jeunesse (TLPJ)** : En collaboration avec divers partenaires, nous proposons des ateliers à l'année autour de thématiques de prévention (addictions aux drogues, alcool, éducation aux médias,...).
- **Séjours à thème** : Organisation de séjours autour d'activités découverte sport nature.
- **Ateliers permanents, activités découvertes et sorties culturelles** : Mise en place d'ateliers réguliers permettant de promouvoir et découvrir de nouvelles pratiques artistiques, culturelles et sportives.

Toutes nos actions sont tournées vers cet axe puisque, pour la Fédération Léo Lagrange, l'éducation implique de proposer aux publics de tous âges des activités de loisirs et de découverte permettant aux jeunes de développer leur esprit critique et leur autonomie.

Respecter les rythmes
des usagers

Le CIJ respecte le rythme des jeunes en proposant des temps d'ouverture au plus proche des besoins ses usagers. Notre structure s'adapte aux besoins et aux contraintes des jeunes, c'est pourquoi par exemple, les horaires d'ouverture du CIJ et du C.L.A.S. correspondent à la fin des cours des jeunes. La structure est ouverte en deux temps :

- période scolaire du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h.
- vacances scolaires du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 17h à 18h30.

Favoriser le « vivre ensemble » afin de développer les notions de solidarité et de respect

Objectifs opérationnels

Actions

Développer les notions
de citoyenneté et
éduquer à
l'environnement

- **Conseil Municipal des Jeunes** : Permettre aux jeunes de s'engager pour la commune en tant que conseiller municipal jeune
- **CAP J** : Labellisation de la structure en cellule d'appui aux projets de jeunes individuel ou collectif (départ en vacances, chantiers internationaux, création d'association,...)
- **Petits déj' initiatives (comité d'usagers jeunes)** : Organisation d'un temps convivial afin de stimuler la réflexion des jeunes et de récolter les idées de projets, d'activités, de sorties, ...
- **Journée nettoignons la nature** : Participation à la journée nationale « Nettoignons la nature ! ».
- **Ateliers diverses autour de l'environnement** : Mise en place d'ateliers création autour de matériau de recyclage, Land Art, meubles en cartons,
- **Coup de pouce !** : Réalisation de petits travaux par les jeunes pour la commune (distribution de prospectus) et participation aux manifestations de la commune (ventes de gâteau, vide grenier,...) en échange d'un financement du permis de conduire, du BAFA, ou tout autre activité favorisant la responsabilisation et l'autonomie du jeune.

- **« Démocratie et Courage »** : Interventions régulières des volontaires du programme mis en place par Léo Lagrange permettant d’aborder les thématiques de luttres contre les discriminations et l’exclusion (racisme, sexisme, homophobie, violence et éducation aux médias).
- **Service civique** : Dispositif destiné au 16-25 ans offrant la possibilité aux jeunes de s’engager sur une mission citoyenne pour une durée de 6 à 11 mois. La fédération Léo Lagrange propose différentes missions d’intérêt général, ainsi, dans ce cadre, nous pouvons accueillir des jeunes pinsaguelois en service civique.

Développer les projets intergénérationnels.

- **Passerelle avec le centre de loisirs** : Permettre aux pré-adolescents du centre de loisirs de venir découvrir la structure et de mettre en place des activités en commun avec les adolescents du CIJ.
- **Penses à ton Aîné !** : Actions communes avec le club des aînés, club des anciens combattants, la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (participation aux commémorations, réalisation d’une exposition autour de la mémoire pour le centenaire de la première guerre mondiale, exposition autour de la thématique « ce que je suis et ce que je voudrais être »,...).

Favoriser la mixité (sociale, culturelle et de genre ...) et l’égalité

La mixité est inscrite au cœur même de notre projet d’éducation et au cœur de celui de Léo Lagrange. En effet, le CIJ oriente sa programmation de façon à encourager toutes les mixités en proposant notamment un panel d’activités ouvert à tous favorisant la rencontre, l’échange et apprenant à mieux se connaître, mieux se comprendre.

4. Au niveau du secteur culturel et associatif :

L'organisation technique de ce secteur ne sera également pas directement modifiée par le PEdT. Celui-ci prendra cependant une place centrale dans ce secteur étant « la passerelle » entre les différents services éducatifs locaux. Des actions seront donc développées en lien direct avec les objectifs du PEdT. Nous verrons ici l'exemple de la médiathèque municipale

- Exemples d'action en lien avec les objectifs du PEdt :

Impulser une dynamique éducative collective au niveau du territoire

Objectifs opérationnels

Assurer une complémentarité, une cohérence et une continuité éducative entre les différents acteurs au niveau du territoire (transversalité)

Actions

Au niveau de l'école Élémentaire

En accord avec les enseignantes, achat des livres pour les classes participant au Concours des Incorruptibles (3 sections en 2013/2014).

Les enfants des classes de CP, CE1 et CE2 viennent choisir un livre tous les 15 jours. Après le choix des documents, animation autour des mots (jeux de mots et de lettres...) et de l'écriture (les hiéroglyphes...).

Au niveau de :

- l'école maternelle

Choix mensuel de livres pour les enfants des 4 sections de maternelle. Après le choix, lecture d'albums ou Heure du conte.

- CIJ

Partenariat avec les jeunes qui proposent des listes d'ouvrages, de CD et de DVD pour les achats. Recherche de documents sur les sujets qu'ils traitent avec leurs animateurs. Exemple : film documentaire emprunté spécialement à la Médiathèque Départementale pour animer une soirée dont le thème était « Les jeunes et l'alcool ».

	<ul style="list-style-type: none"> - <u>CLAE</u> Lecture de contes le mercredi matin. Emprunt régulier de documents sans limitation dans les quantités. - <u>Assistantes maternelles</u> Pas de limitation dans les quantités de livres empruntés.
Renforcer la communication avec les parents et les différents acteurs de l'éducation.	Pour chaque animation Jeunesse, création d'affiches ou de flyers déposés à l'école. Pour la dernière animation consacrée aux Droits de l'enfant, une note d'information a été remise à tous les enfants de l'école élémentaire. Une information a également été faite au CIJ et au CLAE.
Favoriser la réussite scolaire.	Participation au Temps d'Activités Périscolaires : Heure du conte, lecture d'albums, Ateliers divers.

Renforcer l'offre éducative proposée en favorisant le développement et l'épanouissement de tous.

Objectifs opérationnels	Actions
Permettre un accès au sport à la culture et aux loisirs pour tous	Orienter les achats (fictions, documentaires, BD, albums, etc) pour tous les publics et en multi-supports (livres, CD, DVD). Pôle informatique avec deux postes en accès libre. La médiathèque est facilement accessible aux handicapés.
Promouvoir l'ouverture et la découverte (environnement, scientifique ...)	Les achats de documents peuvent être en lien avec un thème précis. Exemple : pour la préparation d'une animation sur les « Journées Nature », achats de documentaires sur le développement durable, les jardins, l'écologie, ... tant pour adultes que pour enfants.

Respecter les rythmes
des usagers

Aménagement des horaires d'ouverture en conséquence :

- Ouverture jusqu'à 19 h le vendredi ainsi que le samedi matin pour faciliter l'accès à la Médiathèque aux personnes qui travaillent.
- Réception des classes de maternelles et des enfants de la crèche le matin uniquement pour respecter le rythme des petits.

Favoriser le « vivre ensemble » afin de développer les notions de solidarité et de respect

Objectifs opérationnels

Actions

Développer les notions
de citoyenneté et
éduquer à
l'environnement

Animations et expositions sur les thèmes de la citoyenneté et de l'environnement :

- Animation autour des Droits de l'enfant citoyen en partenariat avec la Médiathèque Départementale et l'UNICEF,
- Exposition de visages d'enfants du Burkina Faso en partenariat avec une association locale.

Développer les projets
intergénérationnels.

Des projets en conséquence sont à l'étude :

- Projet exposition : « Ce que je suis, ce que je voudrais être »
- Organisation d'une exposition intergénérationnelle rassemblant plusieurs associations culturelles : collectionneurs, arts plastiques, photos
- Projet d'une « détective party » dans le cadre d'une animation consacrée au polar : participation d'équipes rassemblant parents et enfants

Favoriser la mixité
(sociale, culturelle et
de genre ...) et l'égalité

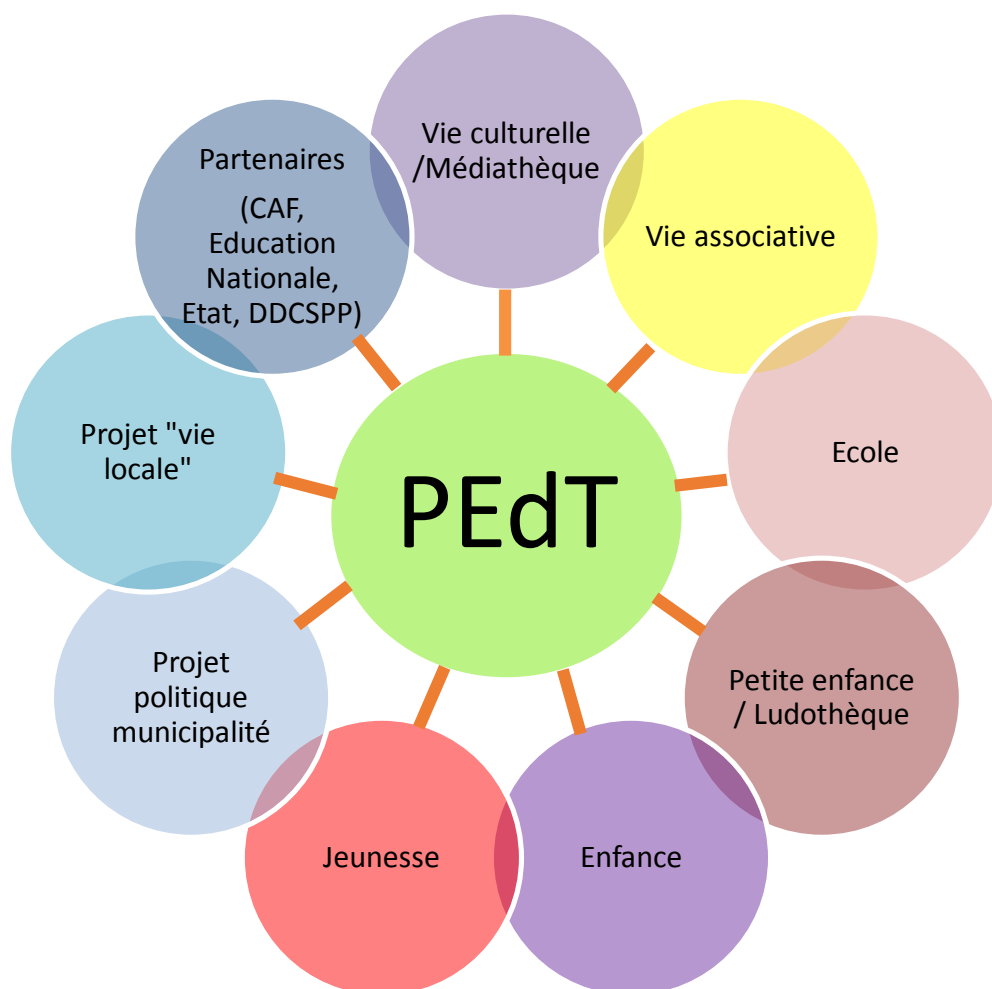
Gratuité de tous les services de la Médiathèque.

Achats documentaires variés et destinés à tous les publics sans discrimination culturelle, intellectuelle ou sociale.

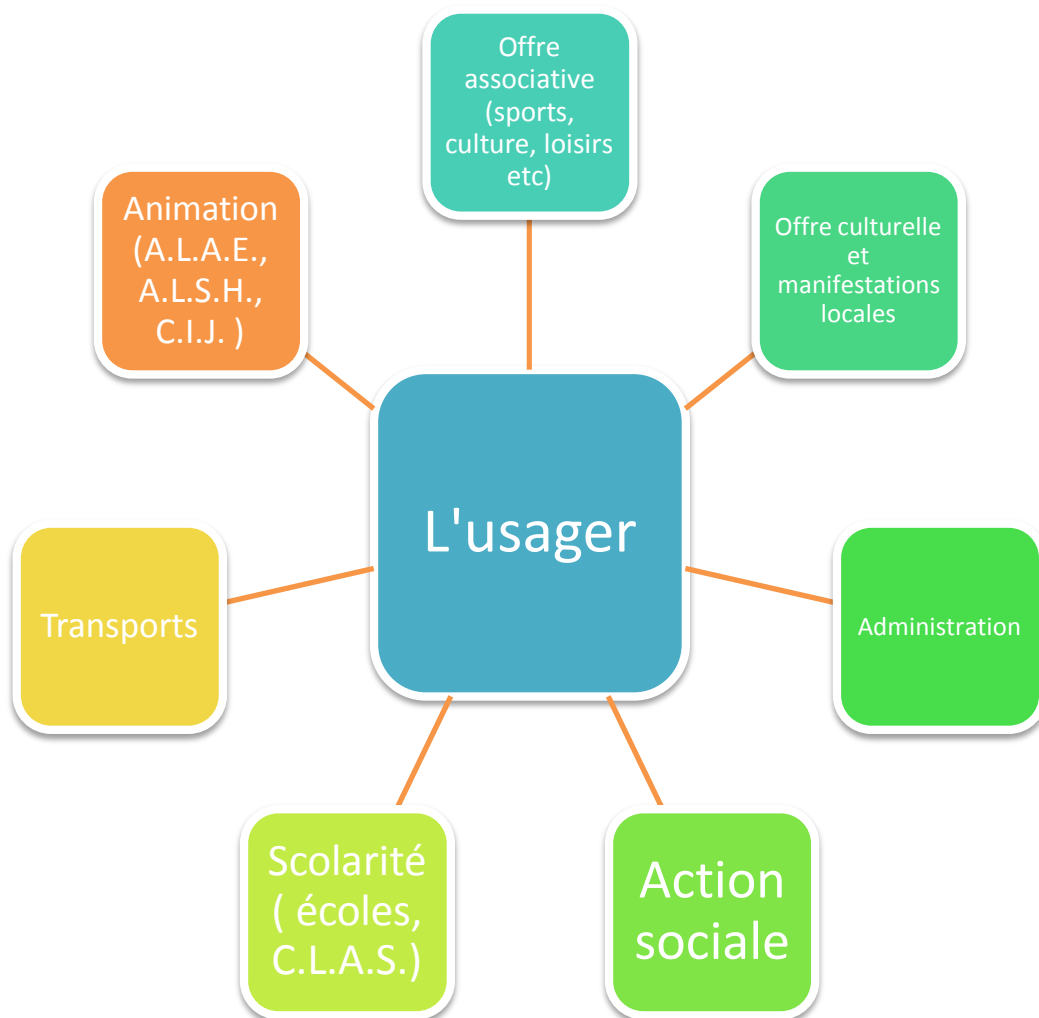
Dernières animations ayant rassemblé plusieurs générations : Atelier « Chocolat », Les contes d'Halloween.

C. Schéma de synthèse

1. Schéma de cohérence éducative entre les différents acteurs :



2. Schéma de coordination de l'offre éducative aux usagers :



D. Pilotage et évaluation du PEdT

1. Le comité de pilotage

a. Constitution du comité de pilotage

Un comité de pilotage sera installé dans le cadre de la mise en œuvre du PEdT. Ce dernier sera composé :

- des élus de la Mairie
- d'un coordonnateur de la vie locale et du PEdt
- des directeurs d'école ou de leurs représentants
- des directeurs ALAE et ALSH de Pinsaguel (Communauté d'agglomération du Muretain) ainsi que du personnel de l'école (ATSEM)
- de l'inspecteur de l'éducation nationale
- du représentant du SIVU de musique,
- de l'équipe du service jeunesse (Léo Lagrange)
- des responsables et animateurs de la Médiathèque
- De représentants associatifs impliqués dans le dispositif,
- De représentants des parents d'élèves
- D'un représentant de la DDCCS (état)
- D'un représentant de la C.A.F

b. Objectifs et méthodes de travail

Ses missions :

Le rôle principal de ce comité de pilotage est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les différents temps et acteurs éducatifs du territoire. Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décisions mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial.

Il permettra ainsi d'identifier certaines difficultés, et d'envisager des pistes d'amélioration possibles afin d'atteindre au mieux les objectifs énoncés. Ses missions particulières seront donc les suivantes :

- Echanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental, suite à la réforme des rythmes scolaires
- D'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune, sur la base du référentiel commun d'évaluation.
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés
- D'apporter des modifications du PEdT, au besoin par avenant, avant sa date d'échéance.

Son organisation

Le Comité de pilotage et de coopération éducative se réunira au minimum deux fois par an, un premier point étant envisagé au mois d'octobre 2015.

2. L'évaluation du PEdT

a. Le fonctionnement de l'évaluation

L'évaluation du PEDT constitue, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. Cette dernière est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan quantitatif des actions menées mais également d'analyser les données afin d'envisager les ajustements et perspectives.

L'évaluation permet également aux différents acteurs éducatifs de disposer d'outils concrets afin de communiquer et de partager sur la mise en œuvre du PEdT, notamment auprès des partenaires et des différents publics concernés. Elle sera également le socle de travail du comité de pilotage.

Le PEDT s'inscrit dans une temporalité qui n'est pas celle du « court terme ». Mettre en place un projet éducatif de territoire demande du temps, de la continuité et de la stabilité. Nous ne pouvons ainsi pas fixer une méthode d'évaluation rigide qui ne permettrait pas à l'ensemble des acteurs concernés d'évaluer leurs actions et leur place dans le PEdT. L'évaluation sera donc un travail commun (comité de pilotage) préparée en amont par les différents secteurs au regard d'un référentiel d'évaluation se rapportant aux objectifs du PEdT.

Le référentiel d'évaluation s'appuiera sur les critères ci-dessous et découlera sur des indicateurs qui permettront à l'ensemble des acteurs éducatifs d'évaluer ses actions et d'avoir une vision sur

les autres secteurs lors de l'évaluation générale du comité de pilotage. Il était donc nécessaire de mettre en place nos perspectives et ambitions pédagogiques sous forme d'objectifs généraux et opérationnels afin de pouvoir transformer ces derniers en actions pouvant être aisément évaluées. Le schéma d'évaluation découlant du référentiel permettra de fixer un cadre général et commun afin que chaque responsable de service procède à son évaluation qu'il soumettra donc au comité de pilotage. L'évaluation de chaque secteur permettra donc de construire l'évaluation globale du PEdT.

b. Le référentiel et les indicateurs d'évaluation

Le référentiel d'évaluation du PEdT s'appuiera sur trois critères essentiels :

L'efficacité du projet : ce critère permettra de mesurer la pertinence du projet, c'est-à-dire l'adéquation entre l'offre de services et les besoins du territoire.

Ces besoins sont à suivre tout au long du projet et seront particulièrement importants en cas d'évolution du contexte du PEDT et pourront permettre si besoin la définition de nouvelles orientations ou objectifs.

Exemples d'indicateurs : *Actions en cohérence avec les besoins du public. Actions en cohérence avec les attentes du public. Actions en adéquation avec les moyens et dispositifs du territoire...*

L'efficacités du projet : ce critère permet d'évaluer la réalisation des objectifs du PEDT. L'intérêt de ce critère réside donc dans la comparaison entre les objectifs fixés et les résultats atteints. Il s'agit ensuite de mesurer des écarts et de les analyser.

Exemples d'indicateurs : *Nombre d'actions mis en place en rapport au nombre d'actions projetées. Analyse qualitative de la mise en place des actions. Difficultés rencontrées. Réussites dans la mise en place de projets...*

L'impact et les « effets démultiplicateurs » : ce critère permet de mesurer les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés. Il permet d'apprécier l'ensemble des changements significatifs et durables au niveau du territoire ayant un lien de causalité direct ou indirect avec le projet. Les effets démultiplicateurs concernent l'impact de la dynamique mis en place notamment au niveau de nos partenaires (amener vers, donner envie...)

Exemples d'indicateurs : *Evolution dans le comportement de l'utilisateur. Evolution dans le comportement des acteurs, des partenaires. Rayonnement et visibilité au niveau local des actions...*

c. Le schéma d'évaluation

Schéma d'évaluation	
Objectifs généraux	Evaluation des objectifs opérationnels
Impulser une dynamique éducative collective au niveau du territoire	<p>Assurer une complémentarité, une cohérence et une continuité éducative entre les différents acteurs au niveau du territoire (transversalité) :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'efficacité du projet- L'efficacit� du projet- L'impact et les « effets d�multiplicateurs » <p>Renforcer la communication avec les parents et les diff�rents acteurs de l'�ducation :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'efficacit� du projet- L'efficacit� du projet- L'impact et les « effets d�multiplicateurs » <p>Favoriser la r�ussite scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'efficacit� du projet- L'efficacit� du projet- L'impact et les « effets d�multiplicateurs »
Renforcer l'offre �ducative propos�e en favorisant le d�veloppement et l'�panouissement de tous	<p>Permettre un acc�s au sport � la culture et aux loisirs pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'efficacit� du projet- L'efficacit� du projet- L'impact et les « effets d�multiplicateurs » <p>Promouvoir l'ouverture et la d�couverte (environnement, scientifique ...) :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'efficacit� du projet- L'efficacit� du projet- L'impact et les « effets d�multiplicateurs » <p>Respecter les rythmes des usagers</p> <ul style="list-style-type: none">- L'efficacit� du projet- L'efficacit� du projet- L'impact et les « effets d�multiplicateurs »

Favoriser le « vivre ensemble » afin de développer les notions de solidarité et de respect

Développer les notions de citoyenneté et éduquer à l'environnement

- L'efficacité du projet
- L'impact et les « effets démultiplicateurs »

Développer les projets intergénérationnels

- L'efficacité du projet
- L'impact et les « effets démultiplicateurs »

Favoriser la mixité (sociale, culturelle et de genre ...) et l'égalité

- L'efficacité du projet
- L'impact et les « effets démultiplicateurs »